



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010346

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10397
N/REF : 5/01/2025 2H09 C:000280 I:24858
V/REF : Contrat N°010397 du 01/01/2016

SDC 'Le Carré Liberté'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : CARRE LIBERTE (COP)
112 AVENUE JEAN JAURES
9-13 CUVIER/6-8-10, LIBERATION
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N2 PLACE DE LA LIBERATION
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme M. SULTANA

BALAYAGE DES ESCALIERS D'ACCES
RAMASSAGE DES FEUILLES ET AUTRES DETRITUS
NETTOYAGE MANUEL DE 2 METRES DE CANIVEAU EN HAUT DES ESCALIERS
NETTOYAGE MANUEL DE LA CRAPAUDINE DANS LE REGARD

2 FOIS/ AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 490,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2015	Valeur :	115,1
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur :	141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010346

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage manuel caniveau/bonde/crapau	2/AN	585,06	585,06
TOTAL H.T.				585,06
T.V.A. a 10,00%				58,50
TOTAL T.T.C.En EURO				643,56

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.